

RAPPORT ANNUEL

2024 | 2025

COMITÉ

Président

Bernhard Daniel, Bucher Landtechnik AG, 8166 Niederweningen

Vice-président

Petermann Joël, Alphatec SA, 1438 Method

Membres

Beutler-Knüsel Theres, Sepp Knüsel AG, 6403 Küssnacht am Rigi

Bucher Pius, Krieger AG, 6017 Ruswil

Fausch Ivo, GVS Agrar AG, 8207 Schaffhouse

Honegger Randy, Wälchli Maschinenfabrik AG, 4805 Brittnau

Leubler Mathias, Aebi & Co. Maschinenfabrik, 3401 Burgdorf

Schaffner Rolf, Rapid Technic AG, 8956 Killwangen

Schmid Aaron, Ad. Bachmann AG, 9554 Täggerschen

Schmid Jürg, Ott Landmaschinen AG, 3052 Zollikofen

Schmid Urs, DeLaval AG, 6210 Sursee

Stauffer Sébastien, Samuel Stauffer SA, Les Thioleyres

Organe de révision

Elber Treuhand, Industriestrasse 37, 3178 Bösinggen

Directeur

Rom Pierre-Alain, Museumstrasse 10, 3000 Berne 6

Membre honoraire

Hauenstein Kurt, 5303 Würenlingen

1. GÉNÉRALITÉS

Nous rendons compte des activités de l'association portant sur l'exercice compris entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 octobre 2025.

2. EFFECTIF DES MEMBRES

Au 31 octobre 2025, notre association comptait 135 membres.

2.1 CHANGEMENTS

Lors du nouvel exercice, l'adhésion suivante a été enregistrée :

- Schellenberg + Co Profi-Technik, 8330 Pfäffikon

Durant l'exercice, les départs suivants ont été enregistrés :

- H. Chautems SA, 1373 Chavornay
- Cottier SA, 1565 Missy
- Huber Mechanik AG, 3629 Oppligen

2.2 ANNIVERSAIRES D'ENTREPRISES MEMBRES DURANT L'EXERCICE

Hochdorfer Technik AG, Küssnacht am Rigi, 25 ans

Une entreprise de 25 ans dont les origines remontent à plus de 120 ans

L'entreprise Hochdorfer Technik AG a été fondée en novembre 2001. Depuis, elle est devenue un leader de la technique de traitement du lisier. Mais en réalité, l'histoire de notre entreprise remonte à bien plus loin que son année de création.

Hochdorfer Technik AG est née de l'entreprise Frey & Sidler, Maschinenfabrik Hochdorf, fondée en 1906 et largement influencée par l'esprit inventif de Theodor Frey. À la mort de ce dernier, l'établissement est repris en 1913 par A. Villiger et devient A. Villiger, Maschinenfabrik Hochdorf. La construction de la première pompe à trois pistons en 1919 constitue une étape décisive.

À partir de 1923, les efforts se concentrent progressivement sur les produits destinés à l'agriculture. L'entreprise Maschinenfabrik Hochdorf AG (MFH) est créée en 1943 et, dès l'année suivante, elle expose pour la première fois ses machines à l'OLMA de Saint-Gall.

Au fil des ans, l'entreprise conçoit et fabrique une large gamme de machines et d'équipements agricoles, et se spécialise petit à petit dans la technique de traitement du lisier. Parmi les produits les plus importants : les mélangeurs / épandeurs de lisier, les fûts sous pression, les agitateurs, les broyeurs de bois de même que les remorques autochargeuses Eckardt et

les machines de fenaison Stoll. Ces équipements ont largement contribué à la mécanisation et à l'augmentation de l'efficacité du travail agricole.

Les pompes à piston, dont plus de 5 200 exemplaires ont été fabriqués au total, ont constitué un segment de produits central. La conception de la première balayeuse de voirie en 1971 est une autre étape importante dans l'histoire de MFH, qui entre ainsi dans le domaine de la technique communale.

Avec la reprise de la représentation des pompes à vis de l'entreprise Allweiler en 1984, MFH développe finalement un autre secteur d'activité majeur et complète durablement sa gamme de produits.

En octobre 1994, MFH est restructurée en trois divisions (machines agricoles, contrôle financier et véhicules communaux). L'entreprise Aebi Holding AG de Burgdorf rachète les actions de Maschinenfabrik Hochdorf AG en 1998 et externalise dans le même temps le secteur des machines agricoles. Il est dès lors géré par une nouvelle entreprise créée à cet effet, Agro Technik Hochdorf AG.

En 2001, les établissements Ducrey AG de Küssnacht am Rigi reprennent Agro Technik Hochdorf AG, qu'ils transforment en Hochdorfer Technik AG. Peu après, le siège est définitivement transféré à Küssnacht am Rigi, entraînant la fermeture du site de Hochdorf.

Grâce à l'attention constante portée à sa clientèle, à la haute qualité de ses produits ainsi qu'à la création et au développement d'un réseau de distributeurs compétents, l'entreprise Hochdorfer Technik AG a su s'implanter avec brio en Suisse et dans les pays voisins. Un succès que nous devons non seulement à notre fidèle personnel, mais aussi à la famille Süess, qui dirige les ventes depuis maintenant trois générations.

La conception de la tête de distribution Hochdorfer, qui entre dans la fabrication de nombreux distributeurs à pendillards et à patins, a constitué une avancée importante. La reprise de l'entreprise Fankhauser Maschinenfabrik AG en 2020 a quant à elle permis de respecter l'obligation d'épandage proche du sol.

En 2025, la succession de l'entreprise a été réorganisée et la direction est désormais composée d'Armin Betschart, Stephan Ducrey, Andreas Ott et Joel Süess.

Une telle réussite n'aurait jamais été possible sans l'engagement indéfectible de nos quelque 30 collaboratrices et collaborateurs compétents. Avec eux, nous mettons tout en œuvre pour faire progresser encore la technique de traitement du lisier, **du brassage à l'épandage en passant par le pompage et le tri**. Nous nous réjouissons de continuer à fournir à nos clients satisfaits des produits innovants et de grande qualité.

Nous adressons par ailleurs nos sincères remerciements à notre fidèle clientèle et à nos revendeurs, qui nous soutiennent depuis toutes ces années.



Lisibach Maschinenbau AG, Malters, 25 ans

Les premières idées et ébauches de presse à maïs germent dans la tête d'Urs Lisibach dès 1996. Après plusieurs essais réalisés à l'aide d'un presseur à fruits, il construit son premier prototype en 1999 dans l'exploitation agricole familiale : il s'agit d'une presse-enrubanneuse à maïs équipée de vannes à commande manuelle, qui constituera la base de tous les futurs développements.

Le modèle MVA750, première version entièrement automatique de la machine, arrive en 2000 et marque l'entrée dans le domaine de l'utilisation professionnelle. L'entreprise individuelle est fondée en 2001, puis déménage deux ans plus tard dans un atelier loué à Neudorf. Malgré le manque de place, Urs Lisibach continue de développer sa technique. Les années qui suivent voient l'arrivée du modèle MVA1000 ainsi que de prototypes innovants de remorques de dosage et de pinces à balles rectangulaires, ou encore d'une presse à balles rondes automotrice.

Avec le début des exportations en 2006, la qualité et la fiabilité des machines acquièrent une renommée internationale. En 2010, l'entreprise emménage dans son propre bâtiment de production à Malters et devient Lisibach Maschinenbau AG en 2011. Dotée d'une surface de production désormais plus grande, l'usine se lance dans la fabrication de nouvelles remorques de dosage, de doseurs de foin, de remorques de transport à trois essieux, de presses à balles rondes automotrices équipées de leur propre transmission et de convoyeurs à bande haute performance.

En réponse à la demande croissante en balles de maïs plus volumineuses, l'entreprise conçoit en 2014 le modèle MVA1250. En 2017, Lisibach Maschinenbau AG double sa surface de production grâce à la construction d'un nouveau hall. Aujourd'hui, toutes les installations sont développées, fabriquées et testées à Malters, depuis l'idée initiale jusqu'à la machine prête à être commercialisée.

En plus de la production en série, les huit collaboratrices et collaborateurs actuels réalisent également des prototypes et

des installations complètes sur mesure. L'entreprise se distingue par son orientation pratique : pendant la période des récoltes, Urs Lisibach et son équipe sont sur le terrain avec huit presses à maïs de leur propre fabrication. L'occasion idéale pour eux de tester les machines et d'imaginer de nouveaux perfectionnements.

Avec plus de 25 ans d'expérience, le goût de la précision suisse et des exigences de qualité élevées, Lisibach Maschinenbau AG est aujourd'hui synonyme de solutions efficaces, durables et faciles d'utilisation.



Sepp Knüsel AG, Küsnacht am Rigi, 50 ans

Passion et tradition sont les moteurs de cette entreprise familiale qui fête ses 50 ans



Dès l'année de sa création, l'entreprise a un objectif clair : concevoir des solutions techniques pratiques pour l'agriculture, offrant une réelle valeur ajoutée. En 1983 déjà, Sepp Knüsel commercialise le premier faneur à ruban de sa propre conception, une machine qui figure aujourd'hui encore dans la gamme et qui est très prisée dans les régions alpines.

Au fil des ans, l'entreprise développe ses propres faucheuses, andaineurs à tapis et équipements spécialisés pour la récolte de l'herbe – avec toujours pour priorité la qualité, l'adaptabilité et la proximité client.

La création de la société Rigitrac Traktorenbau AG est une étape importante, qui permet à Sepp Knüsel de réaliser un rêve : reprendre la fabrication de tracteurs « Made in Switzerland ».

Articulation tournante, quatre roues directrices, centre de gravité abaissé, polyvalence modulaire : les caractéristiques techniques de Rigitrac ont tout pour plaire.

Par la suite, l'entreprise complétera sa gamme avec des modèles Rigitrac entièrement électriques dotés d'un système innovant de récupération et de gestion thermique. Ils ont d'ailleurs été récompensés de plusieurs prix.

Aujourd'hui, l'entreprise est dirigée en deuxième génération par les quatre filles Knüsel, qui prennent en charge le service clientèle, la distribution, le marketing et le back-office.

En plus de fabriquer ses propres machines, l'entreprise commercialise également des produits de la marque Antonio Carraro, des machines de fenaison SIP, des remorques basculantes Muldy, des faucheuses xelom et des équipements signés BB Umwelttechnik. Un service complet d'entretien et la fourniture de pièces de rechange sont également compris dans l'offre.

L'entreprise compte à présent quelque 50 collaborateurs et collaboratrices répartis sur plusieurs sites à Küssnacht am Rigi et dans les environs.

Grâce à sa force d'innovation, sa proximité client et sa fiabilité technique, l'entreprise familiale s'est forgé une solide position sur le marché – notamment dans les régions montagneuses et dans le domaine des applications durables et des solutions spécialisées, où d'autres fabricants atteignent souvent leurs limites.

À l'occasion de son 50e anniversaire, le 22 août 2026, Sepp Knüsel AG ne se contentera pas de revenir sur ses racines et ses avancées techniques. L'entreprise se tournera également vers l'avenir, avec pour objectif de conserver son indépendance, de promouvoir de nouvelles technologies et de continuer à faire vivre l'esprit familial.

La famille Knüsel se réjouit d'ores et déjà d'accueillir un public nombreux lors de la **journée portes ouvertes de Sepp Knüsel AG** à Küssnacht am Rigi, **le samedi 22 août 2026**.



Krieger AG, Ruswil, 50 ans

Les origines de Krieger AG remontent à la société créée en 1976 par Tony Krieger, spécialisée dans les installations d'étables respectueuses du bien-être animal. L'entreprise unipersonnelle d'alors s'est rapidement transformée en établissement de renommée nationale dans le domaine des installations d'étables. En 2007, l'entreprise a été reprise par des collaboratrices et collaborateurs de longue date qui, depuis lors, en sont les propriétaires et la dirigent conjointement.

Aujourd'hui, Krieger AG emploie une centaine de personnes sur trois sites en Suisse, son siège social étant domicilié à Ruswil. Elle fait partie des leaders de la conception et de l'aménagement d'étables pour porcs, bovins, volailles et autres animaux de rente. Du conseil au service après-vente à long terme, en passant par la planification et la construction, l'entreprise offre des solutions complètes clé en main.

L'humain et l'animal ont systématiquement la priorité. Forte d'un haut niveau de compétence technique et grâce à l'utilisation de matériaux résistants d'excellente qualité ainsi qu'à une approche pratique cohérente, Krieger AG développe des concepts d'étables durables qui traversent plusieurs générations et sont parfaitement adaptés aux besoins de la clientèle.



Rapid Technic AG, Killwangen, 100 ans

Rapid fête les 100 ans de ses motofaucheuses

Le fabricant suisse de mono-axes est fier de célébrer ses 100 ans d'existence. Après avoir déposé le brevet correspondant, le jeune paysan Jakob Fahrni fonde en 1926, en collaboration avec l'ingénieur Arnold Rütishauser, la société « Rapid Motormäher AG ». Très tôt, l'entreprise mise sur la fabrication industrielle et produit dans Lessingstrasse à Zurich-Enge des séries allant jusqu'à 300 appareils, au prix, à l'époque, de 2100 francs pièce. En tant qu'inventeur de la motofaucheuse, Rapid a marqué l'agriculture de son empreinte grâce à sa capacité d'innovation constante. Les premières motofaucheuses donnent ensuite naissance à des porte-outils polyvalents mono-axes et à des véhicules de transport à quatre roues motrices, qui permettent d'ef-

fectuer efficacement des travaux tels que le labour, le fauchage, le broyage, le service de transport et le service hivernal.

Parallèlement aux motofaucheuses, Rapid conçoit également, entre 1964 et 1992, des porte-outils à deux essieux et des transporteurs – des produits techniquement sophistiqués mais qui se vendent assez mal. Rapid développe également une activité d'importation et revend de prestigieuses marques comme Steyr et ISEKI (tracteurs) ou encore Nilfisk Egholm (porte-outils). C'est néanmoins la technologie mono-axe qui reste le fil conducteur de l'histoire de l'entreprise : Rapid adopte très tôt les transmissions hydrostatiques à variation continue. Pionnier avec son modèle URI mono-axe entièrement électrique et alimenté par batterie, Rapid offre aux professionnels une qualité, un confort, une efficacité et une sécurité inégalés.

Aujourd'hui, la motofaucheuse bleue Brielmaier et les porte-outils à chenilles oranges font également partie de la famille Rapid. Les mono-axes et les accessoires sont conçus, produits et commercialisés à Killwangen, dans le canton d'Argovie, tandis que les robustes machines à chenilles destinées aux travaux de broyage les plus difficiles sont fabriquées à Mennwangen, en Allemagne. À 100 ans, Rapid a conservé son dynamisme et son esprit d'innovation, et aborde l'avenir avec sérénité : avec son modèle visionnaire COSMOS, la première faucheuse Rapid à navigation assistée par satellite, l'entreprise, qui développe à la fois le hardware et les logiciels dans sa propre usine, fait preuve d'un maximum de compétence et d'innovation.

Rapid est loin de s'arrêter à la technique agricole : à Killwangen, l'usine de fabrication à façon fournit à des entreprises internationales des refroidisseurs haute performance soudés par friction-malaxage destinés aux automobiles, aux véhicules ferroviaires et à d'autres applications de haute technologie. Ces équipements sont extrêmement efficaces et fiables. À l'occasion de son anniversaire en 2026, Rapid ouvrira fin septembre les portes de son usine.



Le Rapid S spécial : à l'époque, on le trouvait dans presque toutes les fermes suisses



Technologie de demain : le Rapid COSMOS à navigation assistée par satellite planifie seul son trajet

Autres anniversaires d'entreprises

Durant l'exercice écoulé, les sociétés Neuwerth Logistics SA, à Ardon, et Seelandtechnik AG, à Münchenwiler, ont également fêté leurs 50 ans d'existence. Nous adressons nos sincères félicitations à ces entreprises jubilaires.

3. ASSEMBLÉE DES MEMBRES 2025

3.1 ACCUEIL

Cette 85e assemblée des membres s'est déroulée le 17 janvier 2025 au Landgasthof Schönbühl.

Jürg Minger, président de l'ASMA, ouvre la séance avec un exposé sur le thème de « l'IA dans la technique agricole » et met en évidence les avantages de l'utilisation de l'IA dans les différents champs d'application de l'agriculture. L'utilisation de drones et d'images satellites permet par exemple d'épandre engrais et pesticides de manière ciblée en respectant un dosage efficace, afin de réduire les coûts et l'impact environnemental. Les systèmes basés sur l'IA peuvent également contribuer à améliorer la santé animale. L'analyse de schémas de mouvement et d'autres données facilite par exemple la détection et le traitement précoces des maladies. J. Minger en est convaincu : l'IA est un atout clé en faveur de l'optimisation de l'utilisation des ressources, de la réduction des coûts d'exploitation et de l'augmentation de la productivité. Forte d'une culture solide de l'innovation, de conditions-cadres politiques stables et d'une infrastructure numérique bien développée, la Suisse a le potentiel nécessaire pour tirer profit des opportunités de l'IA et œuvrer à un avenir durable de l'agriculture.

3.2 AFFAIRES STATUTAIRES

Le procès-verbal de la 84^e assemblée ordinaire des membres du 19 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, qui remercie les participants.

Pierre-Alain Rom, directeur de l'ASMA, donne un bref aperçu des activités de l'exercice 2023/2024. Vous les retrouverez en détail dans les rapports annuels publiés sur le site web de l'ASMA (<https://slv-asma.ch/fr/association/publications>).

4. COMITÉ

Sous la présidence de Jürg Minger et Daniel Bernhard, le comité s'est réuni lors de quatre séances ordinaires durant l'exercice écoulé et s'est consacré aux affaires suivantes :

- Groupement professionnel Pulvérisation-Fertilisation / Accessoires :
 - Direction de la réunion de l'OFROU « Élaboration d'une solution pour les risques liés aux systèmes de freinage des petites remorques »
 - Organisations partenaires : BFH-HAFL, SPAA, Agrotec Suisse, Technique Agricole Suisse et Agro-entrepreneurs Suisse
 - Coordination / débat dans le cadre de la mise en œuvre de digiFLUX
 - Diverses interventions et prises de position auprès de la Confédération et des cantons / Débat autour du thème « Optimisation de l'influence sur les autorités, transmission de connaissances techniques spécialisées »
- Groupement professionnel Équipements de ferme / Technique de traite :
 - Collaboration fructueuse avec la BFH-HAFL dans le cadre de la « Formation initiale et continue Technicien/-ne de traite »
 - Soutien au projet de « Favoriser la notoriété de l'apprentissage CFC Technicien/-ne de traite » porté par la BFH-HAFL
 - Travail sur le sujet de la « Trajectoire de réduction des liquides de refroidissement 01.01.2025 UE et CH »
- Groupement professionnel Machines agricoles motorisées et tracteurs :
 - Participation aux réunions sur la « Révision de l'OETV »
 - Participation aux réunions du « Groupe de travail Circulation routière »
 - Lettre d'information aux membres « Nouvelle mesure des gaz d'échappement des appareils non routiers », élargissement de l'offre avec de nouveaux documents relatifs aux gaz d'échappement
 - Travail sur le sujet du « Soutien financier aux machines électriques »
 - Participation aux réunions de la CT d'Agrotec Suisse, à Aarberg
- Organisation de l'AGRAMA 2024
- Collaboration avec l'OFROU, AM Suisse, Technique Agricole Suisse, ASSAF, SIK et d'autres organisations apparentées

- Participation à diverses manifestations et séances
- Développement du réseau avec des personnalités de la sphère politique agricole

5. SECRÉTARIAT

L'exercice écoulé a été placé sous le signe de la transition, du renouveau et de la définition des orientations pour l'avenir.

Le président de longue date, Jürg Minger, a pris une retraite bien méritée. Au cours des 25 dernières années, il a dirigé l'ASMA avec brio dans un environnement conjoncturel en constante évolution et a marqué l'association de son empreinte engagée. En même temps que le président, Christian Penet, vice-président de longue date, a lui aussi pris sa retraite. Outre son engagement au sein de la commission d'exposition de l'AGRAMA, Christian Penet était un important représentant de la Suisse romande au sein de l'ASMA et disposait d'un bon réseau en France.

Lors de sa réunion du 20 mars 2025, le comité a élu Daniel Bernhard, directeur de Bucher Landtechnik AG, nouveau président et Joël Petermann, directeur d'Alphatec, nouveau vice-président et représentant de la Suisse romande.

Par ailleurs, lors de la dernière assemblée des membres, trois nouveaux membres ont été élus au comité. Tous ont mis leur expertise au service de l'ASMA durant l'exercice passé.

À l'issue de l'édition 2024 très réussie de l'AGRAMA, la commission d'exposition travaille déjà à l'organisation de l'AGRAMA 2026. À l'occasion de ce prochain salon, l'ASMA fêtera les 30 ans de la foire suisse la plus importante dans le domaine de la technique agricole, forestière et communale.

Le directeur de l'ASMA, Pierre-Alain Rom, remercie le président et le vice-président sortants pour leurs bons et loyaux services durant toutes ces années, les membres du comité, les présidents des groupements professionnels, le secrétariat et les membres des différentes commissions pour leur soutien ainsi que pour l'excellente collaboration.

6. GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Nous informons ci-dessous sur les activités des groupements professionnels, pour autant qu'ils aient été actifs dans le courant de l'exercice.

6.1 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – PULVÉRISATION-FERTILISATION / ACCESSOIRES

Présidence : Joël Petermann, Jürg Schmid

Joël Petermann et Jürg Schmid présentent le rapport suivant :

En dehors des prises de position auprès de la Confédération et des cantons, l'exercice a été essentiellement marqué par d'intenses discussions autour de la mise en œuvre dans le domaine de la protection des plantes et de la fertilisation. L'application digiFLUX* et la préparation des futurs trains d'ordonnances agricoles ont notamment été au cœur des débats.

Bon nombre des restrictions prévues concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais s'avèrent difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre dans la pratique. Elles ont même pour certaines des répercussions négatives sur l'environnement, sans compter qu'elles entraîneront une charge administrative supplémentaire pour toutes les parties concernées. Les discussions ne sont cependant pas encore terminées, notamment au sujet de digiFLUX, et nous nous engageons, aux côtés d'associations et organisations amies, en faveur d'une solution plus pratique.

Dans le cadre de nos relations avec les autorités fédérales, force est de constater que notre expertise approfondie en matière de techniques d'application modernes, pratiques et respectueuses de l'environnement est de moins en moins prise en compte, voire remise en question. L'absence de considération des possibilités numériques qu'offrent les techniques agricoles modernes constitue le véritable nœud du problème. Les avancées technologiques restent inexploitées, à la faveur de nouvelles structures administratives complexes qui reposent sur le niveau technique des années 2000.

En ce qui concerne l'utilisation et la mise sur le marché de pulvérisateurs, de nouvelles exigences et normes continuent d'entrer en vigueur. La vente, la manipulation et les conseils sont devenus complexes et demandent beaucoup de connaissances pour accompagner les clients.

De nouvelles exigences et normes impliquant des adaptations et des modifications techniques sur les machines, notamment par rapport aux systèmes de freinage des remorques, soulèvent de nombreuses questions. Le suivi de ces

évolutions prend beaucoup de temps et les questions soulevées restent souvent sans réponses.

Lors de réunions avec les groupes de travail techniques, l'ASMA s'est également intéressée à la question de la responsabilité, afin de déterminer qui l'endosse en cas d'interventions sur des systèmes de freinage ou d'autres composants sensibles.

**digiFLUX est une plateforme numérique permettant de recenser l'utilisation et le commerce des produits phytosanitaires et des nutriments.*

6.2 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – ÉQUIPEMENTS DE FERME / TECHNIQUE DE TRAITE

Présidence : Pius Bucher, Urs Schmid

Technique de traite – Urs Schmid, président du groupement professionnel Technique de traite, présente le rapport suivant :

Une tendance nette à l'automatisation se dessine dans le domaine de la technique de traite. Dans toute la Suisse, les fabricants de matériel de traite installent de plus en plus de robots de traite. Alors que le nombre total d'exploitations laitières est en baisse, la taille des exploitations et le degré d'automatisation ne cessent d'augmenter.

Notre collaboration avec la HAFL à Zollikofen, qui est responsable de la formation initiale et continue des contrôleurs/ceuses de machines à traite, est très fructueuse. Les nouveaux/-elles techniciens/-nes en machines à traite de même que les personnes en formation fréquentent assidûment le forum de traite à Zollikofen.

La formation de base et continue est l'une des principales tâches du groupement professionnel Équipements de ferme / Technique de traite. En 2025, 34 nouveaux contrôleurs et contrôleuses de machines à traite ont été formés, en allemand et en français. Des cours de formation continue ont par ailleurs été organisés avec succès dans les domaines suivants : lait de fromagerie, mesures DIN-ISO, mesures humides, signes des vaches, gestion du personnel et relations avec la clientèle pour les collaboratrices et collaborateurs spécialisés dans les techniques de traite.

Du fait de l'évolution actuelle du marché, le métier de technicien ou technicienne de traite est en pleine mutation. En collaboration avec la HAFL, nous travaillons sans relâche à faire évoluer cette profession et à l'adapter aux nouvelles exigences du secteur.

6.3 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – MACHINES AGRICOLES MOTORISÉES ET TRACTEURS

Présidence : Rolf Schaffner, Aaron Schmid

Aaron Schmid, coprésident du groupement professionnel Machines agricoles motorisées et tracteurs, présente le rapport suivant :

La circulation routière est et reste un sujet qui fait débat dans notre branche. Au cours des dernières années, plusieurs modifications législatives ont été apportées et remises en question. L'ASMA s'engage elle aussi activement en faveur de la sécurité routière et organise des groupes de travail afin de représenter les intérêts de ses membres.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux thèmes abordés.

Tracter une remorque accrochée au bras inférieur

La fiche technique publiée à propos de la traction d'une remorque accrochée au bras inférieur a été révisée et a donné matière à discussion. À l'origine de la problématique : le fait que différents cantons de Suisse orientale et occidentale renonçaient à indiquer la charge remorquée au bras inférieur ou ne s'y soumettaient que sur demande expresse. Les uns n'identifiaient aucune base juridique justifiant cette obligation pour les tracteurs anciens, les autres considéraient que les indications de poids, parfois très discutables, fournies par les constructeurs ou les importateurs n'étaient pas réalistes et remettaient en question la sécurité routière.

Une situation qui a incité le groupe de travail « Circulation routière agricole » à se pencher une nouvelle fois sur cette thématique. D'autres représentantes et représentants de l'ASA, des associations et des offices de la circulation routière ont été associés aux travaux du groupe.

Au terme de cette réunion constructive, un petit groupe de travail a été constitué afin de consigner les propositions et les souhaits évoqués dans une nouvelle fiche technique.

Il y est stipulé que les tracteurs peuvent tracter des remorques de travail d'un poids total maximal de 3,5 tonnes sans attestation du constructeur concernant la charge remorquable accrochée au bras inférieur.

La version révisée 2 de la fiche technique a été publiée le 1^{er} novembre 2025.

Ainsi, pour les remorques des catégories R1a, R2a et S1 (jusqu'à 3,5 tonnes), aucune inscription dans le permis de circulation n'est nécessaire dans la mesure où une charge remorquable autorisée est déjà inscrite pour un autre attelage.

Les constructeurs et importateurs peuvent désormais établir une attestation par type de véhicule. Elle n'a plus besoin

d'être délivrée spécifiquement pour chaque numéro de châssis. Une charge remorquée supérieure à 3,5 tonnes doit en revanche toujours faire l'objet d'une demande de la part du propriétaire du véhicule et être confirmée par le constructeur.

Les documents requis doivent comme auparavant être remis à l'office de la circulation routière. L'utilisation de structures auxiliaires pour relier des dispositifs de traction conventionnels (p. ex. K50 ou similaire) à l'attelage à trois points reste interdite.

Lettre relative aux risques potentiels sur le terrain liés aux petites remorques équipées de freins à inertie

L'ASMA s'est jointe à d'autres associations professionnelles pour adresser une lettre à l'OFROU afin d'attirer son attention sur la problématique de la nouvelle norme européenne 2015/68 et des solutions de freins de remorque qu'elle impose.

Cette norme prévoit en effet que les petites remorques agricoles dont le poids total dépasse 3,5 tonnes (p. ex. pulvérisateurs, épandeurs, petites remorques à balles) doivent être équipées de systèmes de freinage à deux conduites ou de freins dits à inertie.

Cette exigence n'est cependant pas facile à mettre en œuvre sur le plan technique. Les freins à inertie ne garantissent en effet pas un freinage sûr sur terrain accidenté ou sur route mouillée : les remorques qui en sont équipées présentent donc un risque, qui a été mis en évidence dans le courrier en question. Il a été demandé à l'OFROU de se pencher plus en avant sur le problème et d'envisager des solutions techniques.

Le 18 septembre 2025, l'ASMA a rencontré des représentantes et représentants d'autres associations dans les bureaux de l'OFROU à Ittigen. La réunion est arrivée à la conclusion qu'une modification législative dans ce domaine était difficilement applicable en Suisse et, le cas échéant, qu'elle n'interviendrait pas avant plusieurs années.

En principe, il est possible d'installer un système de freinage à une ou deux conduites sur de telles remorques et de l'utiliser en tout-terrain pour des raisons de sécurité. Sur la voie publique, l'utilisation d'un système de freinage à une seule conduite n'est cependant pas autorisée sur les nouvelles remorques.

Demande de suppression de la limitation de charge utile pour les tracteurs à usage industriel (véhicules de transport)

Ce sujet a été brièvement abordé le 15 avril 2025 à Riniken et le 26 juin 2025 à Aarberg, en présence de l'ASMA. Agrotec Suisse a suggéré d'adapter l'OETV et de supprimer complètement la limitation de charge utile pour les tracteurs à usage industriel.

Plusieurs participants ont fait valoir que cette restriction n'avait plus lieu d'être aujourd'hui, ni sur le plan technique ni sur le plan économique, puisque les tracteurs et véhicules de transport modernes sont désormais plus sûrs et plus performants. Armin Jost, de l'OFROU, a souligné qu'une suppression n'était possible qu'en présence d'une justification fondée en ce qui concerne les problématiques du bruit, de la sécurité routière et de la protection contre la concurrence. D'autres représentantes et représentants de ce groupe se sont prononcés contre la suppression, notamment en raison des réglementations relatives au bruit et à la protection anti-encastrement. Les parties présentes ont majoritairement convenu qu'un rapprochement avec le droit européen (pas de limite de charge utile distincte pour la Suisse) serait judicieux à long terme.

Trois personnes ont été chargées d'élaborer, d'ici au 17 novembre 2025, une proposition concrète visant à abroger ou à adapter l'art. 134 de l'OETV. Plusieurs constructeurs, associations et importateurs entendent s'adresser conjointement à l'OFROU afin de faire valoir que cette modification ne profiterait qu'à un petit nombre de véhicules de transport.

Autres sujets à l'étude

Les remorques équipées d'un dispositif de sécurisation du chargement de plus de 2,55 mètres de largeur ne sont actuellement pas autorisées à circuler sur la voie publique. Technique Agricole Suisse a signalé à l'OFROU que cette interdiction posait problème, notamment pour les remorques à balles. L'OFROU se penche sur la question dans le cadre d'une révision.

Les systèmes de direction montés a posteriori sont autorisés à condition que leur conformité soit prouvée au moyen d'une certification de l'UE.

Les machines autonomes évoluent rapidement et chaque année, de nouveaux fabricants et de nouvelles machines font leur apparition sur le marché. L'ASMA suit le dossier et participe aux discussions visant à déterminer comment organiser l'utilisation légale de ces machines en Suisse.

Rolf Schaffner, coprésident du groupement professionnel Machines agricoles motorisées et tracteurs, présente le rapport suivant :

Au cours des dernières années, je me suis principalement occupé des exigences d'entretien des machines et équipements non routiers ainsi que de l'inventaire du secteur non routier. À ce jour, l'OFEV n'a pas donné suite aux activités liées à l'inventaire du secteur non routier. Ce rapport a pour objectif de présenter les critères et contenus essentiels des nouvelles exigences d'entretien.

Avec l'introduction des exigences d'entretien pour les moteurs à combustion interne des machines et appareils non homologués pour la circulation routière à partir de la

phase V, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026, les bases ont été posées pour définir comment les détenteurs et exploitants de machines sans plaque d'immatriculation devront entretenir et contrôler leurs moteurs. Les exigences applicables aux véhicules non routiers s'alignent sur celles du service antipollution des véhicules homologués pour la circulation routière.

Motifs justifiant l'introduction d'exigences d'entretien dans le secteur non routier

Les normes d'émissions telles que celles de la phase V fixent des limites strictes pour les NOx, la masse de particules et le nombre de particules. Sans entretien régulier, les systèmes de traitement des gaz d'échappement tels que les filtres à particules diesel ou la réduction catalytique sélective (RCS) perdraient leur efficacité.

Les moteurs à combustion interne non routiers sont souvent utilisés dans des domaines sensibles tels que les chantiers de construction, l'agriculture ou la sylviculture. En conséquence, les dispositions relatives à l'entretien doivent garantir le bon fonctionnement des systèmes de post-traitement des gaz d'échappement. Un entretien régulier des systèmes permet par ailleurs d'éviter les temps d'arrêt et les réparations coûteuses.

Le règlement européen 2016/1628 et les dispositions nationales de l'ordonnance suisse sur la protection de l'air (OPair) établissent des normes uniformes et permettent la comparabilité entre les fabricants.

Éléments essentiels des exigences d'entretien

En vertu de l'article 20b, alinéa 1, de l'OPair, les machines et les appareils mobiles qui ne sont pas destinés à la circulation routière doivent satisfaire aux exigences de l'annexe 4, chiffre 4., de l'OPair et faire l'objet d'un service antipollution tous les 24 mois. Les résultats doivent être conservés pendant au moins deux ans et pouvoir être présentés aux autorités.

Conformément à l'ordonnance sur les machines (OMach), le mode d'emploi doit contenir une description des travaux d'entretien à effectuer par l'utilisateur ainsi que des mesures d'entretien préventif à prendre.

La responsabilité de la réalisation et de la documentation du service antipollution incombe au propriétaire ou à l'exploitant de la machine.

Le service antipollution comprend le contrôle et le réglage des pièces déterminantes pour les émissions de gaz d'échappement et de fumée, ainsi que des plombs et scellés mentionnés dans le document d'entretien. La documentation du service antipollution est obligatoire. La première mesure des gaz d'échappement est effectuée lors de la première inscription dans la documentation du service anti-

pollution, lors de la mise en service de la machine par l'importateur ou le distributeur.

Exigences relatives au service antipollution des moteurs à allumage par compression d'une puissance comprise entre 19 et 560 kW en phase V

La mesure doit être effectuée selon une méthode décrite dans les aides à l'exécution, au moyen d'un instrument de mesure calibré pour les nanoparticules.

Pour les machines et appareils mis en circulation à partir du 1er janvier 2026, la mesure du nombre de particules lors du service antipollution doit être effectuée conformément à l'annexe 4, chiffre 42, alinéa 1, de l'OPair. Pour les machines qui auront été mises sur le marché avant le 1er janvier 2026, le nombre de particules devra être mesuré à partir du 1er janvier 2027. Jusqu'au 31 décembre 2026, une mesure de la turbidité devra être effectuée.

Exigences relatives au service antipollution des moteurs à allumage commandé d'une puissance ≥ 19 kW en phase V

Le service antipollution des moteurs à allumage commandé d'une puissance ≥ 19 kW comprend une mesure des gaz d'échappement et la documentation du service antipollution. Les valeurs d'émissions pour les moteurs à allumage commandé et à catalyseur à trois voies régulé au ralenti doivent être respectées.

Exigences relatives au service antipollution des moteurs à allumage commandé d'une puissance ≤ 19 kW en phase V

L'entretien doit être effectué conformément aux consignes et recommandations du fabricant, dans le respect des intervalles prescrits par celui-ci. L'OFEV recommande d'utiliser de l'essence sans aromates pour le fonctionnement des appareils.

Conditions de contrôle

Le moteur et le système de post-traitement des gaz d'échappement doivent avoir été entretenus, réglés et rodés conformément aux indications du fabricant. La mesure doit être effectuée sur la machine à l'arrêt avec du carburant disponible dans le commerce. Le système d'échappement ne doit présenter aucune fuite ni autre dilution d'air.

Il faut s'assurer que le moteur a atteint sa température de service et qu'il a été mis en condition au moyen de 4 à 6 accélérations.

Point de mesure et méthode de mesure

En règle générale, la sonde de prélèvement doit être introduite d'environ 50 mm dans le tuyau d'échappement et la mesure doit être effectuée au régime ralenti maximum, sans charge. La vitesse de rotation choisie et, le cas échéant, la charge doivent être consignées dans la documentation du service antipollution.

Valeur de référence

Le résultat de la mesure ne doit pas dépasser une valeur de référence de 250 000 particules/cm³. Si la mesure dépasse cette valeur, la machine devra être réglée en conséquence avant la mise en service.

7. SECTION ROMANDE ARMA

Agrovina

La prochaine édition du salon Agrovina se déroulera du 27 au 29 janvier 2026 à Martigny. Sur une surface d'exposition d'environ 20 000m², les dernières techniques des secteurs de l'œnologie, de la viticulture et de l'arboriculture seront à nouveau présentées au public professionnel. Le salon aura cette fois pour thème central « Les consommateurs de demain : innover pour anticiper ».

8. COLLABORATION

Comme par le passé, les contacts ainsi que la collaboration avec les organisations partenaires ont été intensifiés et élargis.

Nous saisissons ici l'occasion de remercier les institutions et associations mentionnées ci-après de leur fidèle collaboration durant l'exercice écoulé :

- Agriss, Fondation pour la sécurité au travail et la protection de la santé, Schöftland
- Stations de recherche Agroscope
- AM Suisse / Agrotec Suisse, Aarberg
- OFROU
- Berner Bauern Verband
- BFH-HAFL, Zollikofen
- BUL/SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture, Strengelbach
- Technique Agricole Suisse, Organisation spécialisée en technique agricole et en agriculture, Riniken
- ASSAF, Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, Lausanne
- Union suisse des paysans
- SIK, Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie, Stäfa

9. AGRAMA

Les préparatifs vont déjà bon train pour la prochaine édition de l'AGRAMA, qui se déroulera du 26 au 30 novembre 2026 et sera l'occasion de fêter plusieurs événements. La construction du nouveau hall événementiel de BERNEXPO sera alors terminée et de nouvelles surfaces d'exposition exclusives seront donc disponibles. Dans le même temps, l'ASMA célébrera la 30^e édition de l'AGRAMA.

L'an prochain encore, l'AGRAMA mettra l'accent sur la présentation au public professionnel d'un large éventail des der-

nières innovations dans le domaine de la technique agricole, forestière et communale. Plus de 50 000 visiteuses et visiteurs ont répondu présents au dernier rendez-vous de l'AGRAMA : la preuve, s'il en faut, que le concept continue de séduire, même au bout de 30 éditions.

Pour l'AGRAMA 2026, un nouveau concept de circulation sera élaboré en collaboration avec Bernmobil afin de désengorger les parkings et de fluidifier le trafic autour du parc des expositions. Désormais, le billet d'entrée à l'AGRAMA inclura l'utilisation des transports publics dans la région de Berne (zones 100 et 101). Les personnes qui choisiront de se rendre à la foire en voiture pourront ainsi utiliser les parkings situés à la périphérie de Berne et rejoindre ensuite gratuitement le parc des expositions avec les transports publics.

Nous nous réjouissons d'accueillir à nouveau plus de 50 000 visiteuses et visiteurs, et plus de 200 exposants à Berne du 26 au 30 novembre 2026.

10. COMMUNICATION

Remise de l'agroPrix

Le 7 novembre 2024, le projet « Zäme für üses morn » (« Ensemble pour notre avenir ») aura été le dernier à recevoir le prix spécial de l'ASMA. En tant qu'organisatrice de la remise de l'agroPrix, la compagnie emmental assurance a décidé de ne plus renouveler l'événement à l'avenir.

Le grand engagement de toutes les personnes impliquées, notamment de Bendicht Hauswirth, responsable de l'évaluation des projets en compétition pour le prix spécial de l'ASMA, a largement contribué au succès des projets primés au cours des 32 dernières années.

11. CONCLUSION

Un exercice dynamique et fructueux s'est achevé le 31 octobre 2025, qui a permis de fixer les caps à suivre dans le futur. Notre président de longue date, qui a dirigé l'association avec brio et beaucoup d'engagement au cours des 25 dernières années, a cédé ses fonctions à son successeur Daniel Bernhard. Je remercie notre président sortant Jürg Minger pour ses bons et loyaux services en faveur de l'association et de la branche, et souhaite à notre nouveau président Daniel Bernhard un très bon début de mandat.

Je remercie tous les membres de l'association, des commissions et des groupements professionnels pour leur indéfectible soutien.

Je souhaite à tous les membres de l'association une excellente nouvelle année et les remercie chaleureusement de leur confiance et de leur collaboration.

Pierre-Alain Rom, directeur

Berne, décembre 2025